

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU



ANNEE 2025



sommaire

1	INTRODUCTION.....	3
2	LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2025.....	4
3	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	5
3.1	PRÉSENTATION ET MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	5
3.2	POPULATION DESSERVIE ET NOMBRE D'ABONNÉS.....	7
3.3	LA RESSOURCE EN EAU.....	9
3.4	LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION.....	15
4	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE TECHNIQUES	18
4.1	LA QUALITÉ DE L'EAU.....	18
4.2	LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	19
4.3	LES PERFORMANCES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION.....	21
4.4	LA GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION	22
4.5	LES RENOUVELLEMENTS ET TRAVAUX NEUFS RÉALISÉS	25
5	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIERS	27
5.1	PRIX TTC DU SERVICE AU M ³ POUR 120 M ³ (D102.0)	27
5.2	LES RECETTES ET LES CHARGES DU SERVICE.....	28
5.3	MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P109.0)	28
5.4	DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ (P153.2).....	29
5.5	TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P154.0)	29
6	LE SERVICE RENDU AUX USAGERS.....	31
6.1	LE SERVICE CLIENT.....	31
6.2	OUVERTURE DES BRANCHEMENTS.....	31
6.3	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES (P151.1)	32
6.4	TAUX DE RÉCLAMATIONS.....	32
7	SYNTHÈSE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	34

1 INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (C.O.B.A.S.) exerce la compétence alimentation en eau potable sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, elle présente chaque année son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales. Ce rapport répond à une exigence de transparence sur la gestion technique et financière du service d'eau potable, via notamment la présentation des indicateurs de performance règlementaires.

L'année 2025 constitue la dixième année du contrat de délégation du service public d'eau potable qui, par délibération du Conseil Communautaire du 30 octobre 2015 a été attribué, à la société VEOLIA EAU, ayant constitué la société d'exploitation d'eau du Bassin d'Arcachon Sud (SEEBAS), pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Lors de cette année 2025, la COBAS a procédé à la réalisation des dernières phases de son schéma directeur d'alimentation en eau potable, finalisées dans le courant de l'années 2026. Ces phases visent, à partir du diagnostic approfondi réalisé précédemment, à déterminer et planification les investissements prioritaires à réaliser afin de garantir une desserte en eau de qualité aux usagers et de répondre aux enjeux des prochaines décennies.

Cette année 2025 a également été marquée par une poursuite du programme de renouvellement avec près de 2,9 km de réseau renouvelé par la collectivité auxquels s'ajoutent les 560 branchements renouvelés par le délégataire.

En parallèle à cette campagne de renouvellement, la COBAS a réalisé une refonte complète du système de canalisations en sortie de l'usine de potabilisation de Cabaret les Pins pour permettre de sécuriser et de secourir l'ensemble des secteurs desservis par l'usine. Cette opération vient compléter le lancement de la réhabilitation du réservoir de stockage et la création d'une nouvelle station de surpression en sortie d'usine, intégrés au contrat de délégation grâce aux négociations menées dans le cadre de l'avenant n°4.

D'un point de vue technique, on note en 2025 un nouveau ralentissement de l'évolution du nombre d'abonnés (+0,5 % contre une moyenne supérieure à +1,0 % les années antérieures) malgré une reprise de la hausse des volumes comptabilisés (+ 7,8%). La consommation moyenne par abonné rebondit également à 119 m³/an après 2 années de baisse et un minimum de 109 m³/an observé en 2024.

Par ailleurs, le rendement se stabilise à 81,5 % après plusieurs années de baisse. S'il reste sensiblement supérieur à la moyenne nationale qui se situe à 79,8 %, il est en deçà de l'objectif de 87 % fixé au niveau du contrat de Délégation de Service Public.

□

2 Les chiffres clés de l'année 2025

71 165 habitants

47 997 abonnés

**5 919 690 m³
d'eau potable
consommé**

**678 km
de réseau de
distribution**

**Prix moyen de
l'eau potable de
2,10 € TTC/m³**

**81,5 %
de rendement**

**100 %
des analyses
conformes**

**0,60 %
du réseau
renouvelé**

**1,08 %
d'impayés**

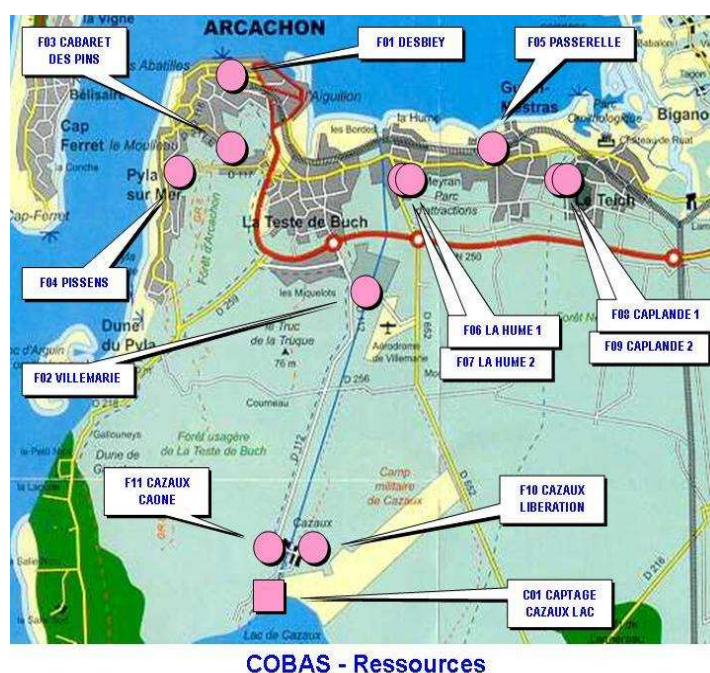
3 Caractéristiques techniques du service d'eau potable

3.1 Présentation et Mode de gestion du service public d'alimentation en eau potable

Avec plus de **71 160 habitants permanents** et environ 200 000 habitants en période estivale, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (C.O.B.A.S.) est l'une des plus importantes Agglomération du Département de la Gironde.

Structure de Coopération Intercommunale, la COBAS regroupe 4 communes adhérentes :

- 💧 Arcachon (11 206 habitants)
- 💧 La Teste de Buch (27 486 habitants)
- 💧 Gujan-Mestas (23 060 habitants)
- 💧 Le Teich (9 413 habitants)



Parmi ses compétences, la COBAS est en charge de la production et de la distribution d'eau potable gérée via 1 contrat de délégation de service public commun à l'ensemble des communes de l'agglomération dont l'opérateur est la société SEEBAS.

La COBAS contrôle les activités du Délégué et assume financièrement les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud est **l'autorité organisatrice** du service public de l'eau potable et a pour objectifs :

- 💧 La définition des missions du service public de l'eau et des conditions dans lesquelles elles doivent être remplies ;
- 💧 Le contrôle de la bonne exécution de ces missions par l'opérateur du réseau ;
- 💧 La gestion du patrimoine du service d'eau, en exerçant la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et une partie de la maîtrise d'œuvre ;
- 💧 Et la satisfaction des besoins des usagers.

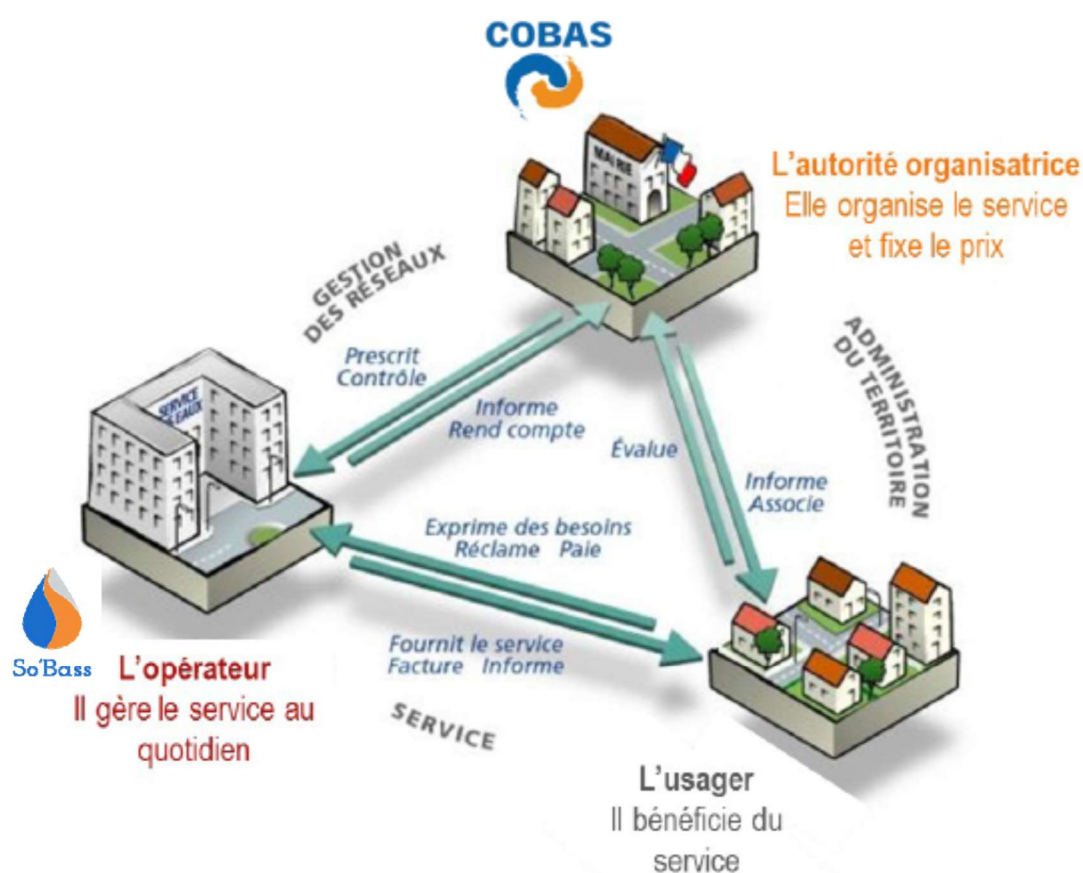


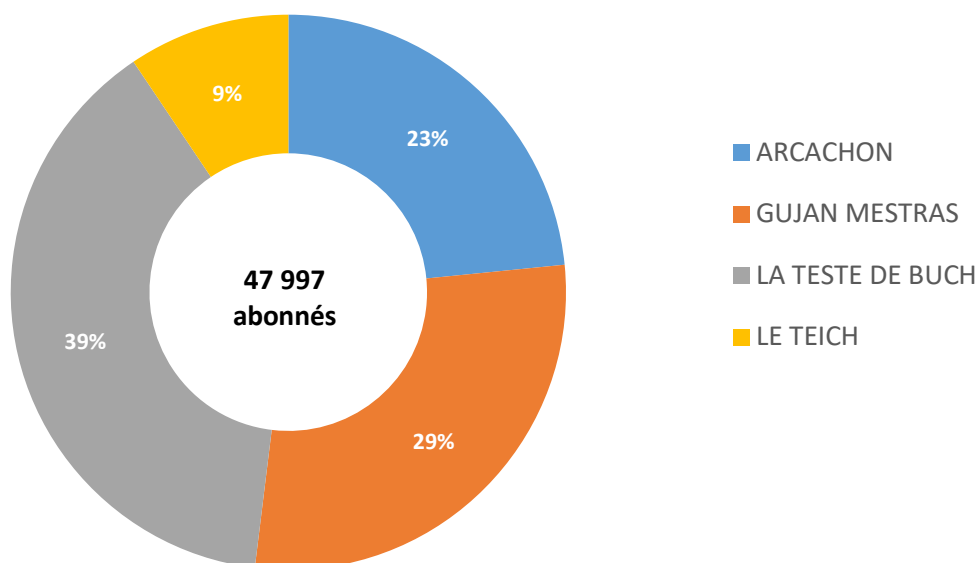
Schéma synoptique de l'organisation du service d'eau potable de la COBAS

3.2 Population desservie et nombre d'abonnés

Au 31 décembre 2025, le service public d'alimentation en eau potable de la C.O.B.A.S. dessert **71 165 habitants, soit 47 997 abonnés**. La répartition par commune est récapitulée dans le tableau et le graphique suivants.

Commune	Nombre d'habitants estimé	Nombre d'abonnés
ARCACHON	11 206	11 239
GUJAN MESTRAS	23 060	13 681
LA TESTE DE BUCH	27 486	18 555
LE TEICH	9 413	4 521
C.O.B.A.S.	71 165	47 996

RÉPARTITION DES ABONNÉS PAR COMMUNE



On constate que les Testerins représentent près de 40 % des abonnés du service, devant les Gujanais et les Arcachonnais. Les Teichois représentent quant à eux 9 % du nombre total d'abonnés.

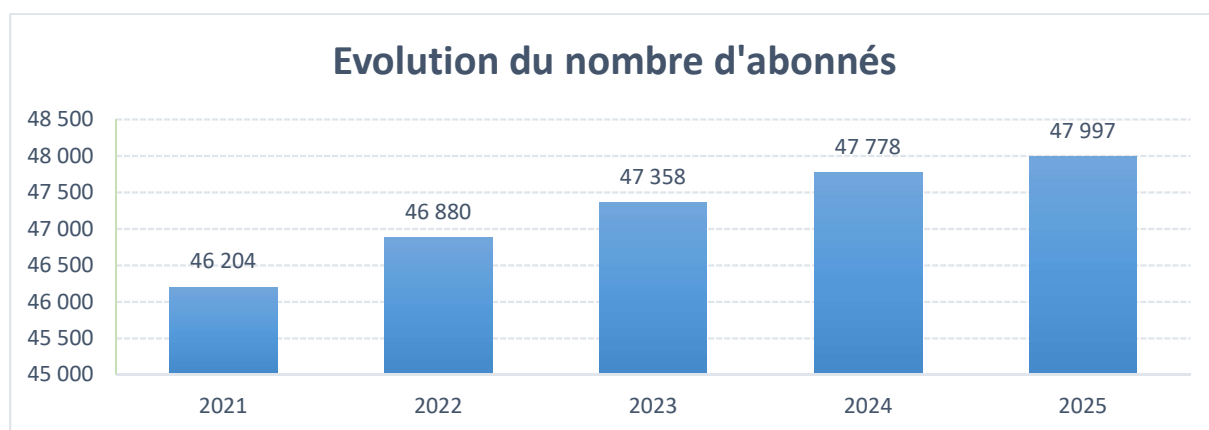
Particularités locales

Le service d'eau potable de la COBAS est caractérisé par la présence de nombreux « gros consommateurs d'eau », souvent rattachés au secteur du tourisme : hôtels, campings, infrastructures de loisirs...

On dénombre un seul usager dit « non domestique » sur le territoire de la COBAS : l'Esturgeonnière, au Teich.

Evolution du nombre d'abonnés

Depuis 2010, le nombre d'abonnés du service ne cesse d'augmenter du fait de l'attractivité du territoire, pour atteindre aujourd'hui un total de 47 997 abonnés (ce qui représente 71 165 habitants desservis). Le taux de croissance subi une nouvelle inflexion en 2025 à 0,46 %, alors que la moyenne des années antérieures se situait au-delà des 1 %.



Indicateur D101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis

71 165 habitants en 2025 sur la C.O.B.A.S.

3.3 La ressource en eau

Les installations

La production d'eau potable

- 11 forages profonds
- 1 prise d'eau dans le lac de cazaux
- 29,6 km de canalisation d'adduction d'eau brute
- 10 unités de production d'eau potable d'une capacité totale de 44 481 m³/j

La distribution aux usagers

- 16 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 21 420 m³
- 678 km de canalisations de distribution
- 11 stations de surpression
- 50 322 compteurs

Le tableau ci-après récapitule la situation administrative des sites de la C.O.B.A.S. vis-à-vis de l'existence des arrêtés préfectoraux d'autorisation de prélèvement et des périmètres de protection.

POINTS D'EAU						ARRETES PREFECTORAUX						
						PERIMETRES DE PROTECTION		AUTORISATIONS DE PRELEVEMENT				
N° interne	NOM	COMMUNE	Profond.	Ind. BRGM	observat.	date	(1) copie reçue	date	(1) copie reçue	m3/h	m3/jour	m3/an
110.0-F01	DESBIEY	ARCACHON	478,00	825.8.5		09/12/1987				95	1 900	693 500
110.0-F02	VILLEMARIE	LA TESTE DE BUCH	506,00	849.4.79		23/05/2003		23/05/2003		150	3 000	1 000 000
110.0-F03	CABARET DES PINS	LA TESTE DE BUCH	609,00	849.4.57		01/04/1985		18/08/1980		220	5 280	1 927 200
110.0-F04	PISSENS	LA TESTE DE BUCH	480,00	849.3.88		23/05/2003		23/05/2003		120	1 500	550 000
110.0-F05	LA PASSERELLE	GUJAN-MESTRAS	376,00	850.1.5		09/12/1987		17/10/1988		120	2 880	876 000
110.0-F06	LA HUME 1	GUJAN-MESTRAS	615,50	849.4.56		01/04/1985		18/08/1980		170	4 080	1 489 200
110.0-F07	LA HUME 2	GUJAN-MESTRAS	402,00	849.4.58		01/08/1985		09/04/1984		150	2 500	912 500
110.0-F08	CAPLANDE 1	LE TEICH	390,00	850.1.4		09/12/1987		14/10/1965		60	625	228 125
110.0-F09	CAPLANDE 2	LE TEICH	310,00	850.1.86		03/11/1989		26/04/1988		150	3 000	1 095 000
110.0-F10	CAZAUX LIBERATION	LA TESTE DE BUCH	129,00	849.8.001		01/04/1985		25/04/1961		25	500	182 500
110.0-F11	CAZAUX CAONE	LA TESTE DE BUCH	185,00	849.8.053		01/06/2015		01/06/2015		80	1 400	250 000
110.0-C01	CAPTAGE CAZAUX LAC	LA TESTE DE BUCH	0,00	849.8.57		03/12/2010		03/12/2010		1000	20 000	3 000 000
						Légende (1)						
							Document reçu			10 000	Prescrit	
							Document pas reçu			10 000	Calculé	

Au-delà de l'aspect administratif, le tableau suivant synthétise les capacités de production et de stockage des installations de la C.O.B.A.S.



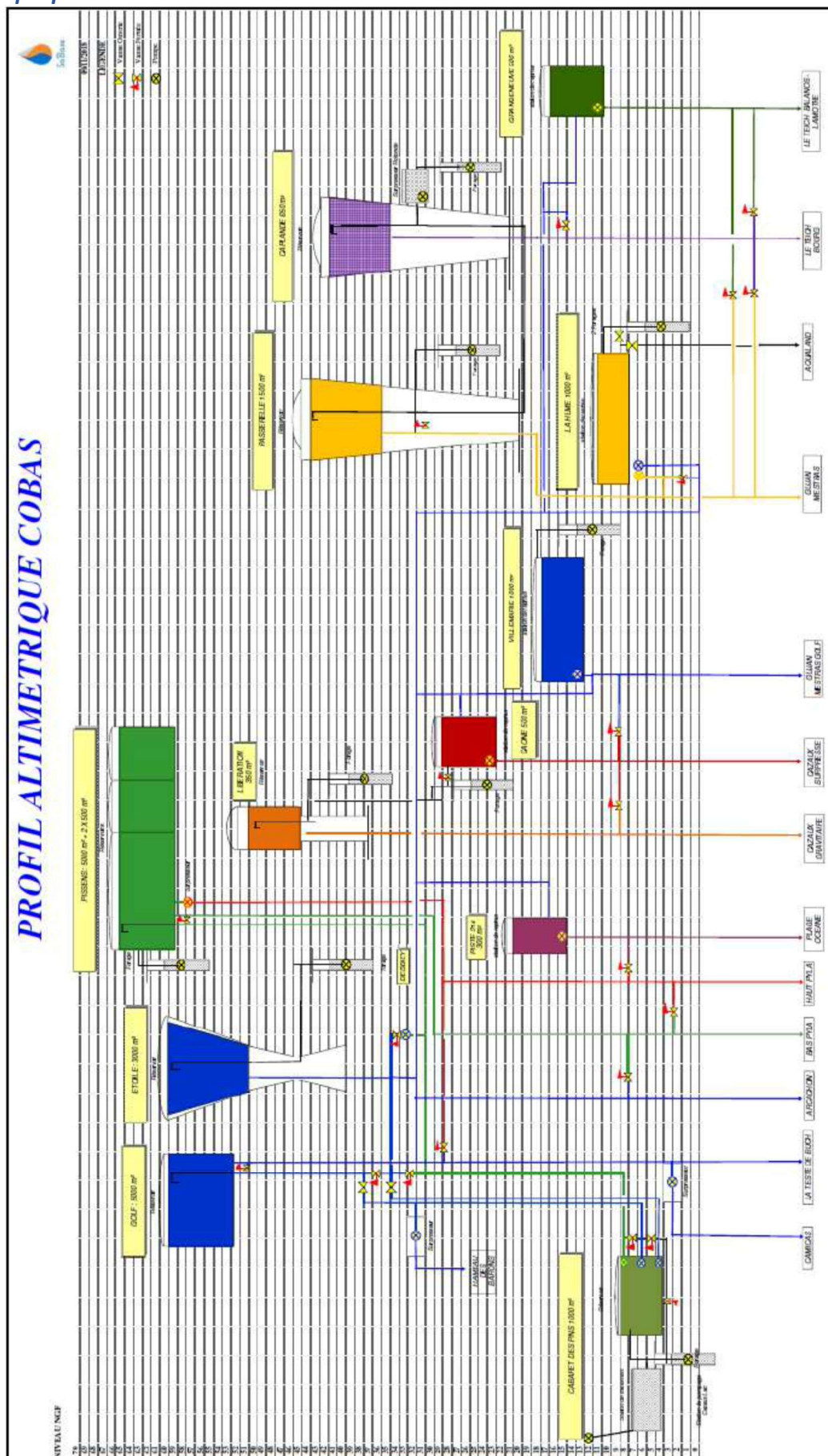
Installation de production	Capacité de production (m ³ /j)*	Capacité de stockage (m ³)
ST 01 - 02 – DESBIEY / ETOILE	2 259	3 000
ST 04 - CAZAUX LAC	20 000	1 300
ST 05 - CABARET DES PINS	4 638	
ST 07 - PISSENS	2 890	6 000
ST 10 - LA HUME	4 983	1 000
ST 11 - LA PASSERELLE	2 036	1 500
ST 12 - CAPLANDE	2 845	900
ST 13 - VILLEMARIE	2 868	1 000
ST 15 - CAZAUX-LIBERATION	688	350
ST 16 - CAZAUX-CAONE	1 274	500
Capacité totale	44 481	15 550

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m ³ /h)	Capacité de stockage (m ³)
ST 08 - PORTE DE L'OCEAN (Secours)°		0
ST 09 - PISTE 214	45	250
ST 14 - HAMEAU DES BARONS	3	0
ST 17 - CAMICAS	10	0
ST 18 - GRANGENEUVE		620
Capacité totale		870
Réservoir ou château d'eau		Capacité de stockage (m ³)
ST 06 - LE GOLF		5 000
Capacité totale		5 000

Les sites de la C.O.B.A.S. permettent à l'échelle du territoire de **produire 44 481 m³ par jour et de stocker 21 420 m³** au sein de ses installations. Cette capacité de production est issue des potentiels de mobilisations maximums réalisables en respect des arrêtés d'exploitations délivrés pour chaque ouvrage.

En cas de nécessité ponctuelle, une capacité supplémentaire de mobilisation de ressources est possible sur le territoire par l'intermédiaire d'une demande de dérogation de dépassement exceptionnel d'arrêté.

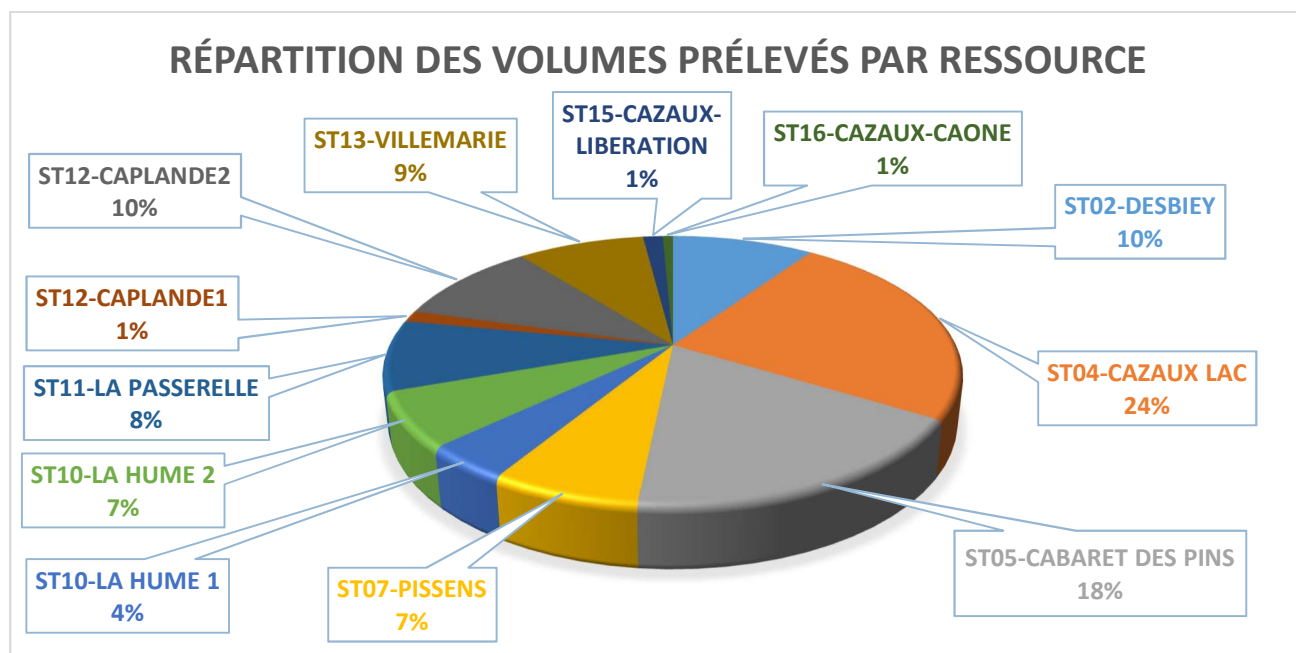
Le synoptique du réseau



Le volume prélevé et volumes produits

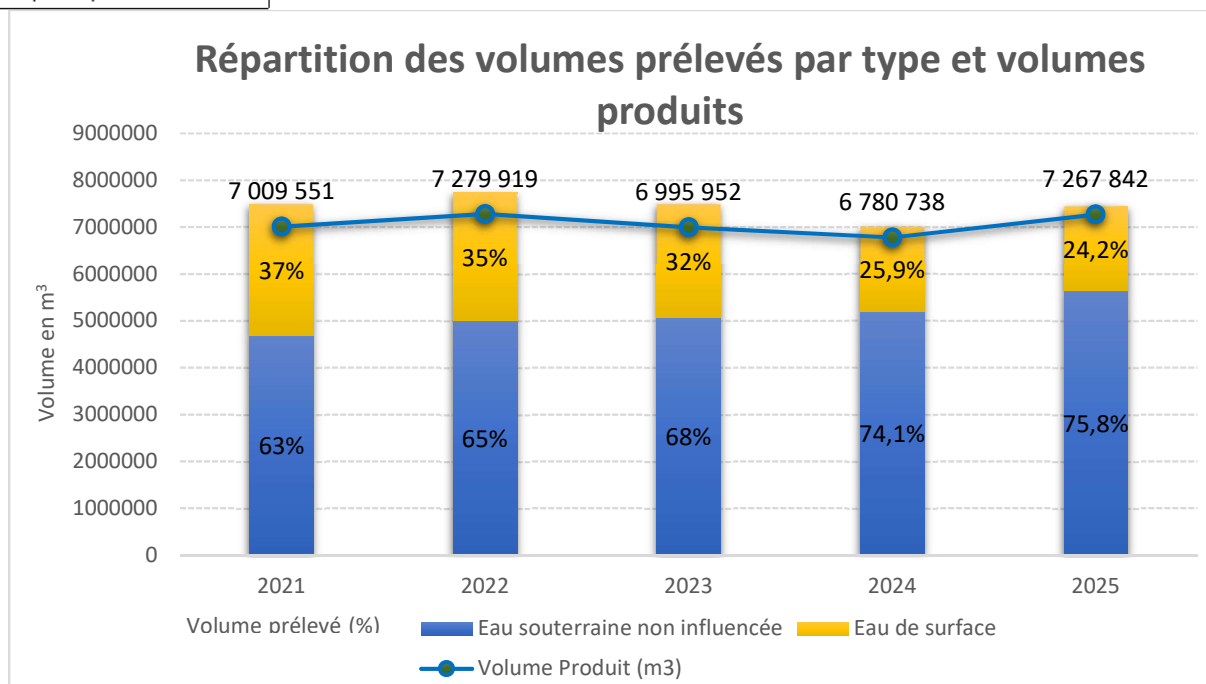
L'alimentation en eau potable sur le territoire de la C.O.B.A.S. s'effectue à partir de **11 forages profonds** répartis sur 9 sites de captages ainsi que d'une prise d'eau superficielle sur le lac de Cazaux.

La répartition des volumes prélevés sur chacune des ressources est présentée dans le graphique suivant :



Lors de cette année 2025, près de **76 % des eaux prélevées proviennent de ressources souterraines** (11 forages en nappes profondes) et 26 % de la prise d'eau du lac de Cazaux.

L'augmentation de la contribution de la part des eaux souterraines lors de l'exercice 2025 est liée à l'arrêt de l'usine de potabilisation pendant près de 5 mois afin de permettre la réalisation de travaux et d'opérations de maintenance sur le site.



En l'absence de vente ou d'achat d'eau à d'autres services d'eau potable, le volume produit correspond, sur le territoire de la C.O.B.A.S., au volume mis en distribution c'est-à-dire le volume d'eau introduit dans les réseaux afin d'assurer l'alimentation en eau potable des usagers du service.

La différence entre le volume prélevé dans la ressource et le volume produit est constituée :

- 💧 Du besoin des usines : stabilisés suite à la mise en place d'une filière de charbon actif en poudre (C.A.P) induisant un nombre de lavage des filtres plus important ;
- 💧 Du volume vendu à la société Aqualand sous forme d'eaux brutes ;
- 💧 Des pertes en adduction lors de cette campagne 2025.

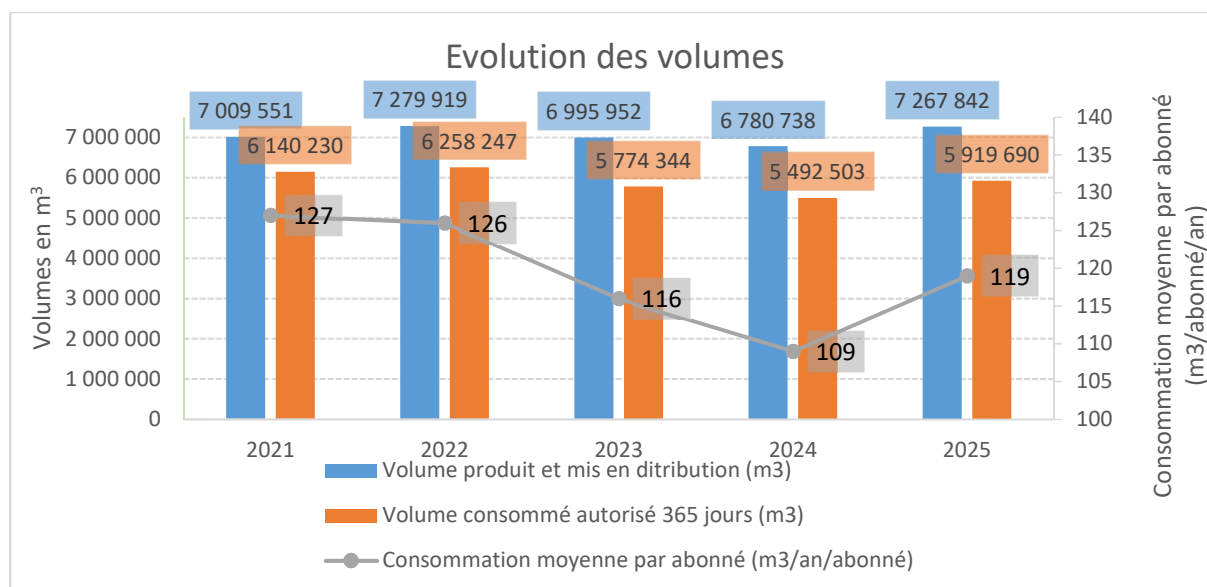
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Volume prélevé	7 484 204	7 481 830	7 729 397	7 480 549	7 005 767	7 438 211
Aqualand – Volume eau brute	73 107	80 053	100 810	96 813	80 401	72 743
Besoin des usines	369 287	392 226	348 668	387 784	73 804	97 626
Pertes en adduction	0	0	0	0	70 824	0
Volume produit et mis en distribution (m³)	7 041 810	7 009 551	7 279 919	6 995 952	6 780 738	7 267 842

Le volume mis en distribution et consommés

En 2025, **7 267 842 m³ d'eau ont été mis en distribution** sur le territoire de la C.O.B.A.S., soit une augmentation près de 7,2 % par rapport à 2024. Les volumes comptabilisés sur 365 j augmentent, eux, de près de 7,9% pour atteindre 5 807 248 m³ en 2025.

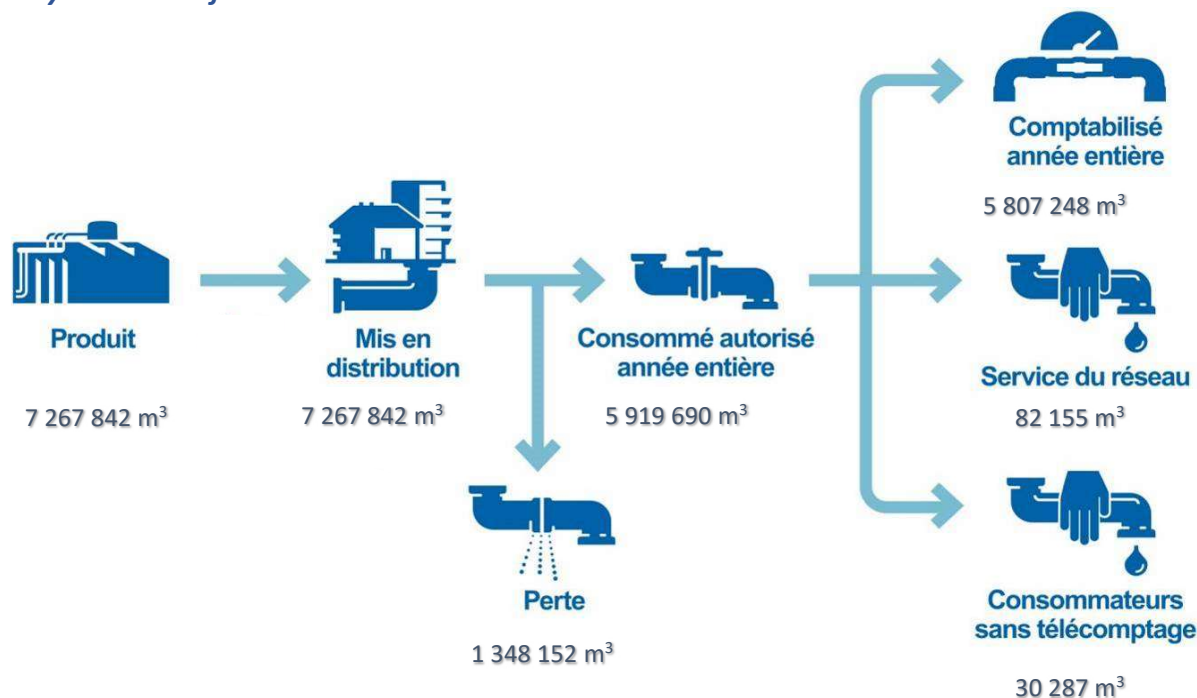
De plus, sont comptabilisés en 2025, 112 442 m³ consommés mais non facturés qui correspondent notamment aux volumes sans comptage (essais de poteaux incendies, lavage des voiries, ...) et aux volumes de service (vidange des réservoirs, purges après travaux et pour maintien de la qualité de l'eau).

Les volumes totaux consommés lissés sur 365 jours plafonnent ainsi à **5 919 690 m³**, soit une augmentation de 7,8% par rapport à 2024 après 2 années de baisse significative des volumes consommés.



La consommation moyenne des abonnés du service, qui s'élève aujourd'hui à **119 m³/an/abonné** rebondi après 3 années de baisses consécutives. La consommation par habitant reste relativement forte à **212 l/hab/j**.

La synthèse des flux d'eau 2025 sur le territoire de la C.O.B.A.S.

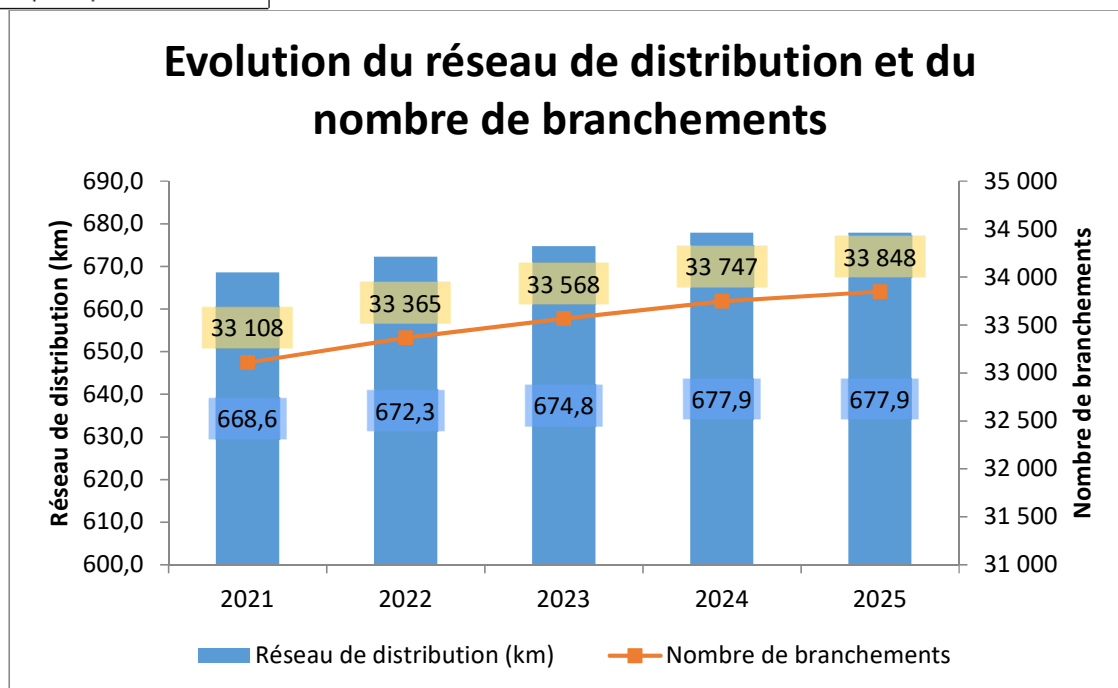


3.4 Le réseau de distribution

Linéaire de réseau et nombre de branchements

En 2025, le linéaire de canalisation de distribution est de près de **678 km**, pour une longueur totale de réseau de 940 km sur le territoire de la C.O.B.A.S.

	2021	2022	2023	2024	2025
Longueur totale du réseau (km)	926,0	931,5	935,2	939,6	939,0
Longueur d'adduction (km)	29,6	29,6	29,6	29,6	29,6
Longueur de distribution (kl)	896,4	901,9	905,6	910,0	909,4
<i>dont canalisations</i>	668,6	672,3	674,7	677,9	677,9
<i>dont branchements</i>	227,8	229,6	230,8	232,1	231,5

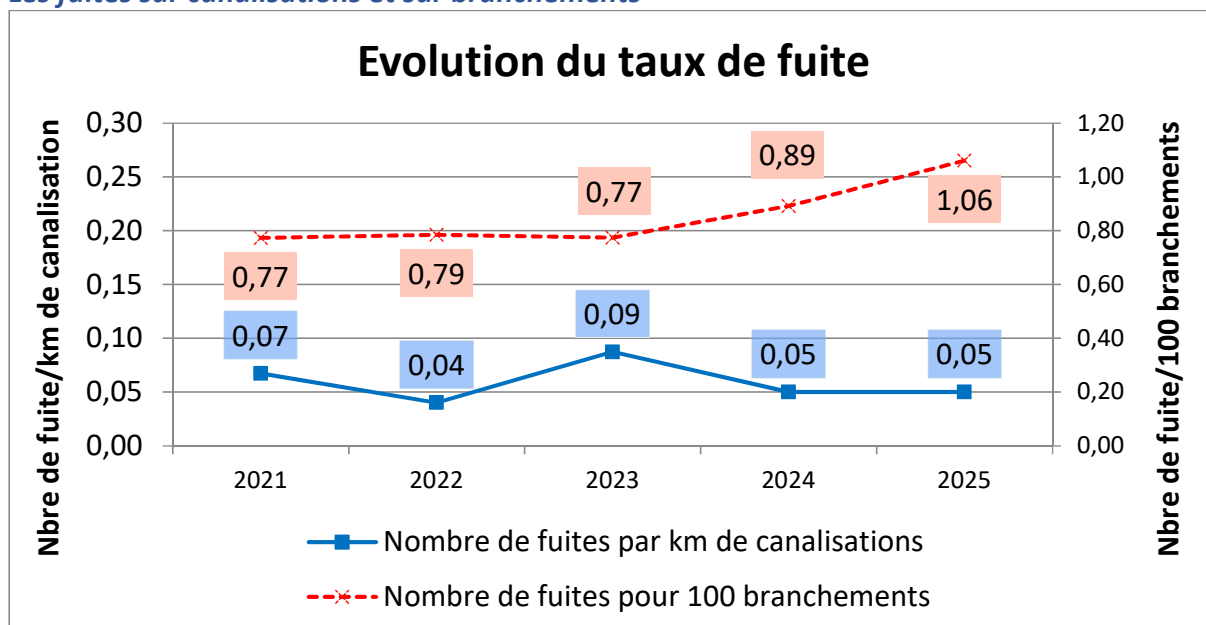


Lors de l'année 2025 environ 100 branchements supplémentaires ont été mis en service. Le taux d'évolution du nombre de branchement subi une inflexion pour la deuxième année avec + 0,3 % de branchements supplémentaires en 2025 (contre une moyenne de + 0,70 % les années précédentes).

Concernant le linéaire de réseau de distribution, il reste stable traduisant un équilibre entre :

- Les déploiements de réseaux supplémentaires liés à l'extension des zones de desserte ;
- L'intégration de réseaux précédemment privés ;
- La simplification hydraulique de certains secteurs avec la suppression de tronçons non stratégiques.

Les fuites sur canalisations et sur branchements



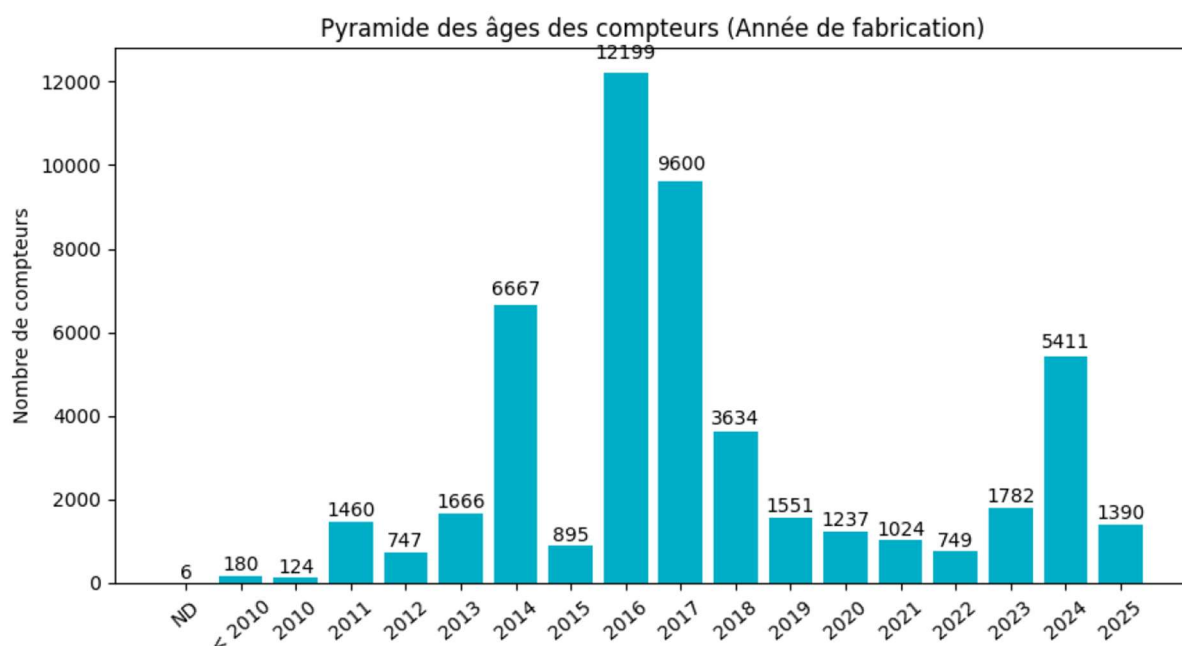
En 2025, près de **180 km de réseau** ont fait l'objet d'une recherche de fuites par prélocalisation (stable avec 2024). 34 fuites sur canalisation ont été réparées sur l'ensemble du territoire de la COBAS; ceci représente 1 fuite réparée pour 20 km de réseau soit un taux d'intervention faible au vu des références nationales.

Concernant les fuites sur branchement, on observe une poursuite de l'augmentation du nombre de fuites après la hausse déjà observée en 2024. Ainsi 359 réparations ont été réalisées sur le territoire soit plus de 1 branchement sur 100. Ceci représente un taux de branchements réparés de 1,06 %.

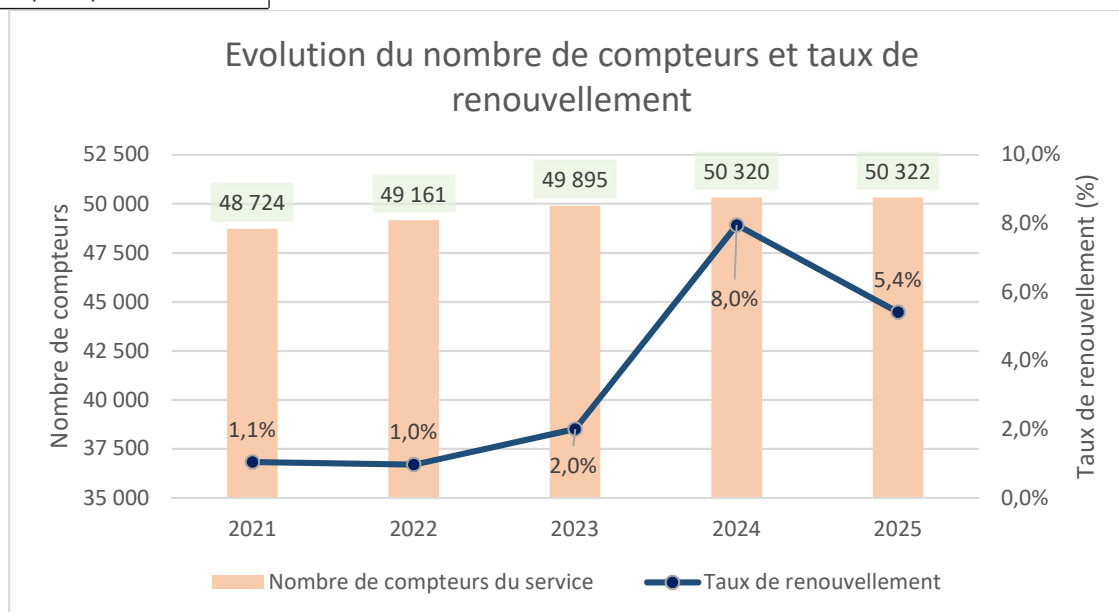
La gestion des compteurs

Sur le territoire de la C.O.B.A.S. près de **50 322 compteurs** assurent le comptage des volumes d'eau distribués aux abonnés du service. Le tableau suivant est le reflet de l'ensemble du parc de compteurs répartis par année de fabrication.

Pyramide des compteurs au 31/12/2025



Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de compteur sur le territoire de la C.O.B.A.S. ainsi que le taux de renouvellement de ces compteurs.



Après un taux de renouvellement des compteurs relativement faible qui a suivi la finalisation de la campagne de déploiement de la télé-relève, l'augmentation importante observée en 2024 et 2025 correspond essentiellement au renouvellement du couple compteur / tête émettrice pour des versions de 3^{ème} génération.

4 Les indicateurs de performance techniques

4.1 La qualité de l'eau

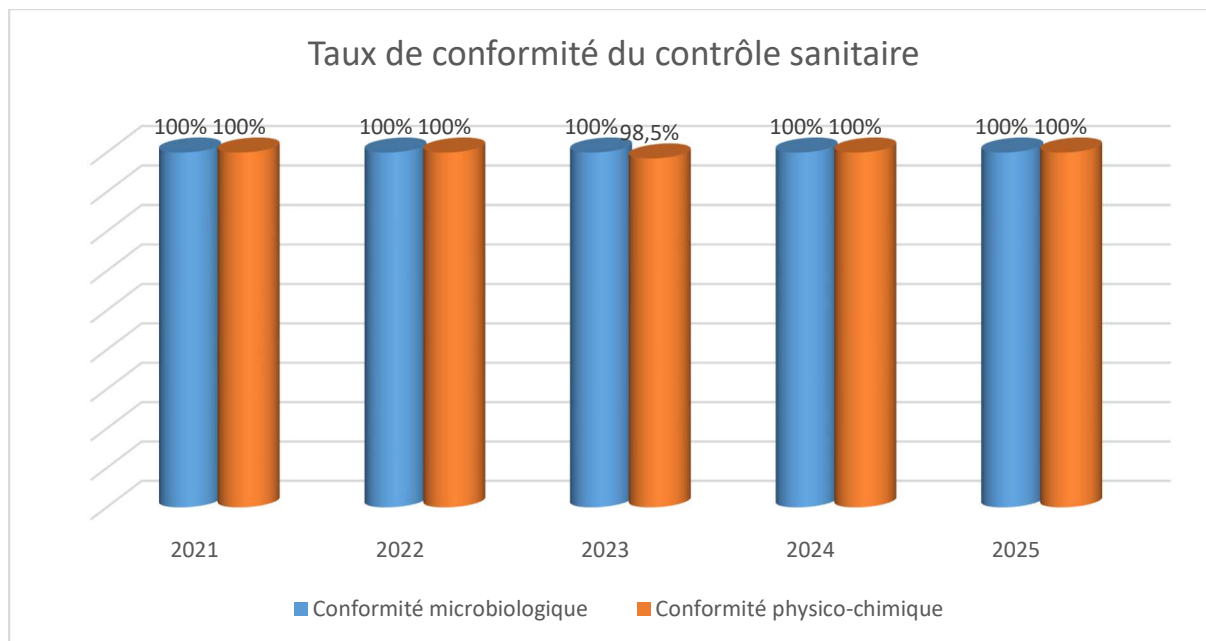
L'eau potable est le bien de consommation le plus surveillé. Des analyses et contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité aussi bien de l'eau brute que de l'eau envoyée sur le réseau et distribuée au robinet. Une double surveillance est organisée par l'exploitant du service et par les services sanitaires (Agence Régionale de Santé).

Au total, ce sont plus de 17 300 paramètres qui ont été analysés lors de l'année 2025.

La qualité de l'eau produite et distribué

L'eau prélevée est acheminée par des canalisations d'adduction, jusqu'aux usines de potabilisation où elle va subir plusieurs étapes de traitement. **Le traitement le plus complexe a lieu à l'usine de Cabaret des Pins** où l'eau en provenance du lac de Cazaux subit successivement des étapes de coagulation-floculation suivie d'une décantation, d'une ozonation, d'une filtration et d'une remise à l'équilibre avant envoi de l'eau potabilisée dans le réseau du service.

Une unité de traitement du Carbone Organique Total y a par ailleurs été installée en 2014 pour améliorer la qualité de l'eau distribuée.



Indicateur P101.1 – Conformité microbiologique : 100 % en 2025

Indicateur P102.1 – Conformité physico-chimique : 100 % en 2025

Les résultats des contrôles sanitaires témoignent d'une **excellente qualité microbiologique et physicochimique** de l'eau distribuée : sur un total de 280 prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé, toutes les analyses bactériologiques et physico-chimiques se sont révélées conformes aux limites de qualité.

4.2 La gestion de la ressource en eau

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

Définition : Cet indice mesure le niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

Conformément à la réglementation, la COBAS a mis en œuvre une démarche de protection de ses captages d'eau. Tous les arrêtés préfectoraux étant mis en œuvre, **l'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource s'établit à 80**. Une procédure de suivi régulier de l'application des arrêtés préfectoraux relatif au contrôle des périmètres de protection a été mise en place en 2017 et s'accompagne d'une campagne de régularisation foncière des sites eau potable. Ainsi, cet indice pourra atteindre la valeur maximale (fixée à 100) dès finalisation de ces deux démarches et après contrôle de leur bonne mise en application par les services de l'Agence Régionale de Santé.

□

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2021	2022	2023	2024	2025
ST 02 - DESBIEY	80%	80%	80%	80%	80%
ST 04 - CAZAUX LAC	80%	80%	80%	80%	80%
ST 05 - CABARET DES PINS	80%	80%	80%	80%	80%
ST 07 - PISSENS	80%	80%	80%	80%	80%
ST 10 - LA HUME	80%	80%	80%	80%	80%
ST 11 - LA PASSERELLE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 12 - CAPLANDE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 13 - VILLEMARIE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 15 - CAZAUX-LIBERATION	80%	80%	80%	80%	80%
ST 16 - CAZAUX-CAONE	80%	80%	80%	80%	80%



Indicateur P108.3 – Indice d'avancement et de protection de la ressource en eau

80 % en 2025 pour toutes les installations de la C.O.B.A.S.

Le bilan énergétique du patrimoine

La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

La mise en place par le délégataire d'une répartition des consommations électriques sur une nouvelle typologie des sites permet de comparer l'évolution poste par poste des consommations à partir de 2016. On observe ainsi, une augmentation de la consommation générale de 7,2 % qui se rapproche des valeurs 2023 après le recul 2024 en lien notamment avec la nette reprise des volumes mis en distribution malgré l'arrêt de l'usine pendant plusieurs mois en 2025.

	2021	2022	2023	2024	2025
Energie Totale consommée (kWh)	4 321 783	4 547 679	4 361 162	4 034 264	4 326 731
Surpresseur	158 665	158 754	144 998	146 053	145 013
Installation de reprise	149 594	141 635	125 417	52 435	50 231
Installation de captage	384 962	399 046	419 494	434 811	484 909
Installation de production	3 628 562	3 848 244	3 671 253	3 400 965	3 646 578

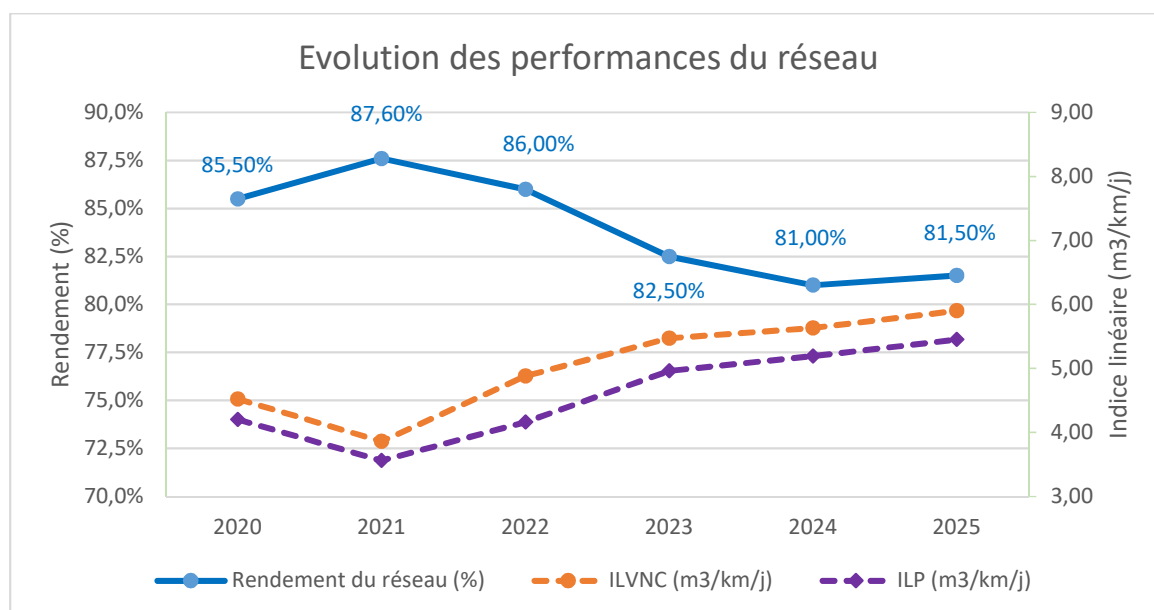
4.3 Les performances du réseau de distribution

La performance du réseau de distribution se mesure via 3 indicateurs :

- 💧 Le rendement du réseau de distribution (P104.3)
- 💧 L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)
- 💧 L'indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Les définitions de ces indicateurs sont les suivantes :

- 💧 Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée par les abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
- 💧 L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.
- 💧 L'indice linéaire des pertes (ILP) en réseau permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.



- Le rendement du réseau de distribution augmente pour la première fois depuis 3 ans pour s'établir à 81,5%.

Toutefois, cette évolution est soutenue par l'augmentation significative des volumes consommés en 2025 et ne traduit pas une amélioration des performances du réseau.

On observe effectivement, une dégradation des valeurs de l'indice linéaire des pertes (ILP) à **5,45 m³/j/km** et de l'Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) à **5,9 m³/j/km** traduisant une augmentation du taux de fuite du réseau.



Indicateur P104.3 – Rendement du réseau de distribution
81,5 % en moyenne sur la C.O.B.A.S.

Indicateur P104.3 – Indice linéaire des volumes non comptés
5,9 m³/km/j en moyenne sur la C.O.B.A.S.

Indicateur P104.3 – Indice linéaire des pertes
5,45 m³/km/j en moyenne sur la C.O.B.A.S.

4.4 La gestion patrimoniale du réseau de distribution

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Définition : Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120. Le mode de calcul est modifié à compter de l'exercice 2013, conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Note patrimoniale Maximale	Note patrimoniale C.O.B.A.S
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B	45	45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
Localisation des autres interventions	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
TOTAL	120	110



Indicateur P103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

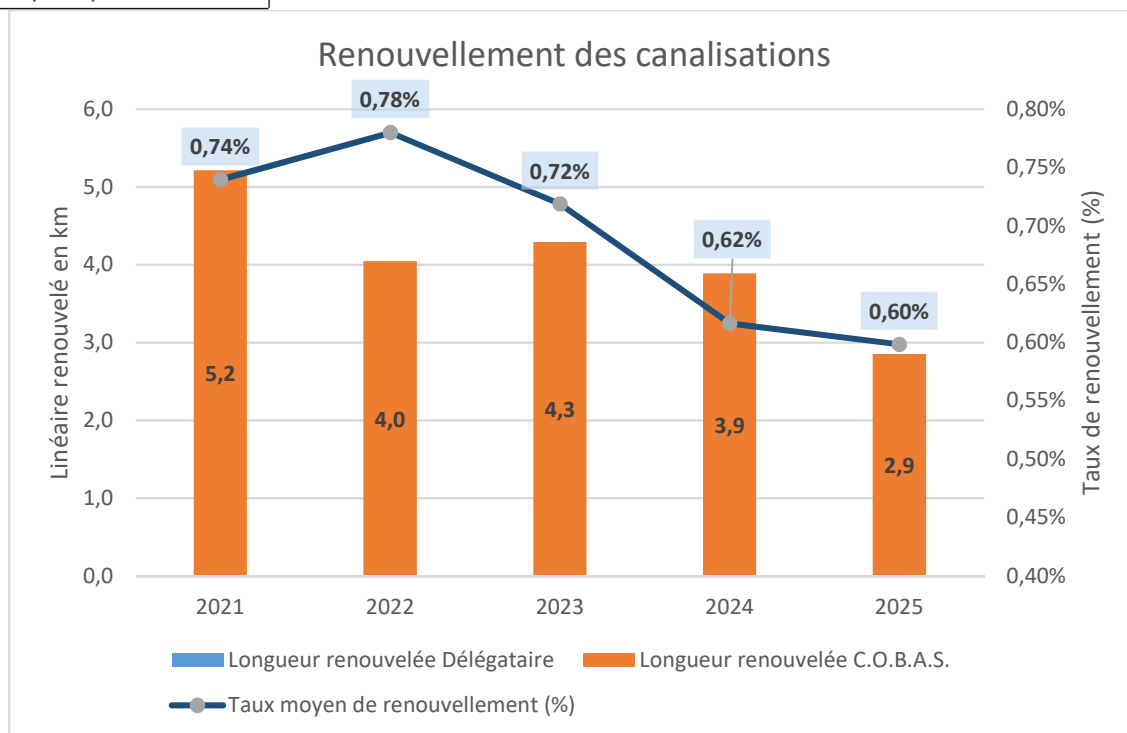
110 points sur le territoire de la C.O.B.A.S.

L'indice est passé de 100 points pour 2015 à 110 points depuis 2016 grâce à une phase de fiabilisation du nombre et du positionnement des branchements sur le territoire de la COBAS.

Afin d'atteindre la valeur maximale de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale sur le territoire, l'axe d'amélioration est la mise en œuvre d'un plan prévisionnel pluriannuel de renouvellement des canalisations qui sera mis en place à partir des conclusions du schéma directeur du service en cours de finalisation.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Définition : Le taux moyen de renouvellement est le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte



En 2025, **2,9 km** de réseau ont été renouvelés dans le cadre de l'entretien du patrimoine correspondant à un taux de renouvellement pluriannuel de **0,60 %**.

Pour information, au niveau national, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,57% (Rapport des données nationales 2010 – Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement).



Indicateur P107.2 – Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable sur 5 ans

0,60 % sur le territoire de la C.O.B.A.S.

Indice de sectorisation des réseaux

L'indice d'avancement de la mise en place des équipements de sectorisation s'élève à 100 % en 2020 traduisant une sectorisation complètement déployée et fonctionnelle.

0%	Pas de sectorisation
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
30%	Sectorisation en cours
40%	Sectorisation existante
60%	Sectorisation existante fonctionnelle
100%	Suivi annuel des données

Les données de sectorisation de l'année 2025 ont été transmises à la CATEP (Cellule d'Assistance technique Eau Potable) du Conseil Départemental de la Gironde pour validation

du suivi annuel des données. La sectorisation, dont la mise en place a démarré en 2015, contribue à la lutte engagée contre les pertes en eau.

4.5 Les renouvellements et travaux neufs réalisés

Le renouvellement du délégataire

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau et les canalisations.

Le renouvellement sur les installations a été assuré lors de l'année 2025 dans le cadre d'un Programme Contractuel (10 opérations) et d'un Compte de renouvellement (25 interventions). Le détail de ces renouvellements est présenté en Annexe n°2.

Concernant les réseaux et installations, la synthèse des principaux travaux neufs réalisés en 2025 est présentée dans le tableau suivant :

Type de renouvellement	LISTE DES RENOUVELLEMENTS
Fond de sécurisation	Démarrage de l'opération de réhabilitation de la bâche 1000 de Cabaret les Pins et de mise en œuvre d'une station de surpression
Compte renouvellement	RENOUVELLEMENT de 3 compteurs et 2 clapets de sectorisation
Compte renouvellement	RENOUVELLEMENT de la pompe et de la colonne de Forage de la Hume
Programme contractuel	RENOUVELLEMENT de 560 branchements
Programme contractuel	RENOUVELLEMENT de 2724 compteurs
Programme contractuel	RENOUVELLEMENT de 9 comptages sur installations de productions (Caplande, Cazaux lac, Pissens, Etoile)

Les travaux neufs de la Collectivité

En complément des renouvellements réalisés dans le cadre du contrat de délégation, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud a engagé un ambitieux programme d'investissements dans l'objectif de garantir la durabilité des installations et du patrimoine du service d'eau potable.

Les travaux neufs réalisés par la C.O.B.A.S. dans le cadre de l'exercice 2025 sont présentés dans le tableau suivant :

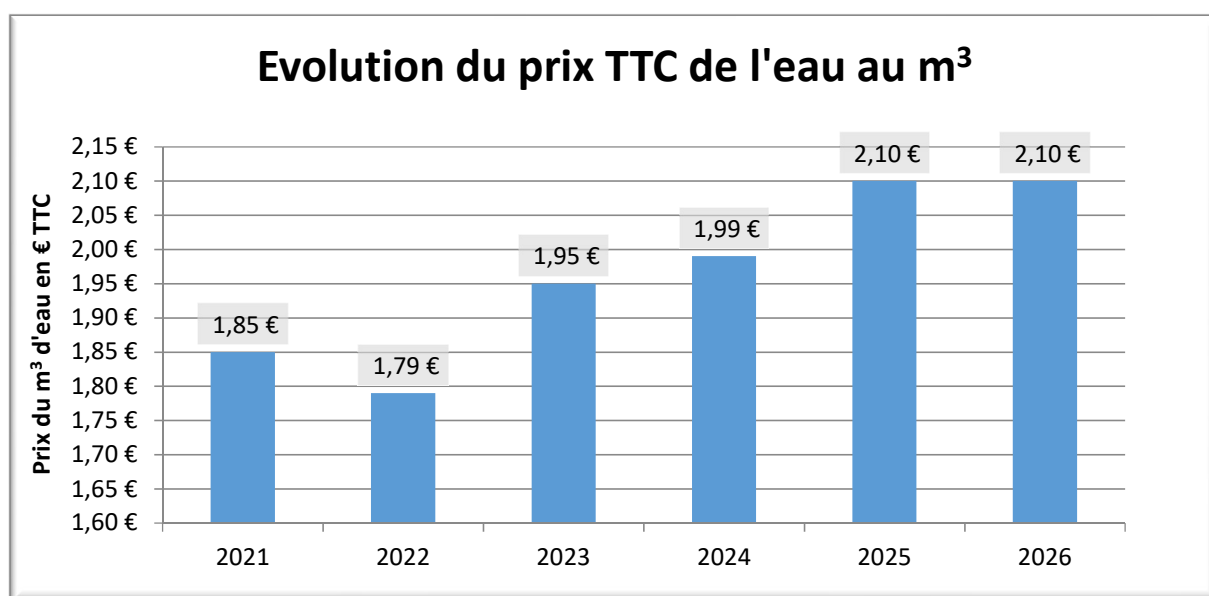
Commune	Lieu de l'installation	Description
RESEAUX ET BRANCHEMENTS		
Arcachon	Allée Elisée Reclus	Renouvellement de 80 ml de canalisation en fonte DN 100 mm et réhabilitation So'Bass de 3 branchements DN 25 et 1 branchement DN 32
Arcachon	Avenue Sainte Marie	Renouvellement de 100 ml de canalisation en PVC DN 110 mm et réhabilitation So'Bass de 4 branchements DN 25, 5 branchements DN 32, 1 branchement DN 40 et 1 branchement DN 50
Gujan Mestras	Rue Edmond Daubric (Secteur Pinsons / Jules Barat)	Renouvellement de 260 ml de canalisation en fonte DN 150, reprise des 26 branchements existants précédemment réhabilités et réhabilitation complémentaire So'Bass de 11 branchements DN 25
Gujan Mestras	Allée des Places (secteur Neyra / Broustaut)	Renouvellement de 410 ml de canalisation en fonte DN 150, reprise des 23 branchements existants précédemment réhabilités et réhabilitation complémentaire So'Bass de 2 branchements DN 25 et 1 branchement DN 32
La teste-de-Buch	Rues Jules Ferry et Lhermite	Renouvellement 390 ml de canalisation en fonte DN 100 et réhabilitation de 36 branchements DN 25, 3 branchements DN 32, 2 branchements DN 40 et 1 branchement DN 50
La teste-de-Buch	Rue Brémontier	Renouvellement de 200 ml de canalisation PVC DN 90 mm, reprise des 18 branchements existants précédemment réhabilités et réhabilitation complémentaire So'Bass de 5 branchements DN 25 et 1 branchement DN 32
La teste-de-Buch	Rue du Président Carnot	Renouvellement de 280 ml de canalisation en fonte DN 150 et réhabilitation So'Bass de 27 branchements DN 25, 5 branchements DN 32, 2 branchements DN 40 et 2 branchements DN 50
La teste-de-Buch	Rues May-sur-Orne et du Docteur Sémiac	Renouvellement 580 ml de canalisation en fonte DN 100 et réhabilitation So'Bass de 26 branchements DN 25 et 32 branchements DN 32
La teste-de-Buch	Avenue des Ajoncs	Renouvellement 120 ml de canalisation en fonte DN 100 et réhabilitation de 4 branchements DN 25 et 4 branchements DN 32
La teste-de-Buch	Avenue de la Croule	Renouvellement de 100 ml de canalisation PVC DN 110 mm et réhabilitation So'Bass de 2 branchements DN 25 et 2 branchements DN 32
La teste-de-Buch	Rue Courlis et Avenue des Verdiers	Renouvellement de 250 ml de canalisation en fonte DN 100 et réhabilitation So'Bass de 14 branchements DN 32
La Teste-de-Buch	Usine de Cabaret les Pins	Réhabilitation du réseau structurant de mise en distribution de l'usine de Cabaret les Pins en Fonte DN 600 et nourrice de répartition

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud va continuer son investissement dans l'amélioration du patrimoine de son service d'eau potable. Ainsi, plusieurs kilomètres de réseaux ont été identifiés au sein d'une planification pour l'année 2026.

5 Les indicateurs de performance financiers

5.1 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D102.0)

Définition : Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³ en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, soit au 1er janvier 2026.



Au 1er janvier 2026, le prix du service de l'eau potable sur le territoire de la COBAS s'élève à **2,10 €.TTC/m³** toutes taxes et part fixe comprises (sur la base d'une facture de 120 m³). Celui-ci est donc stabilisé par rapport au tarif 2025.

À noter que la rémunération du délégataire ayant été figée pour 2025 dans le cadre de la dernière renégociation du contrat de délégation et la COBAS n'ayant pas fait évoluer ses tarifs, l'augmentation observée en 2025 traduit exclusivement l'évolution des redevances perçues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de la réforme des redevances entrée en application fin 2024.

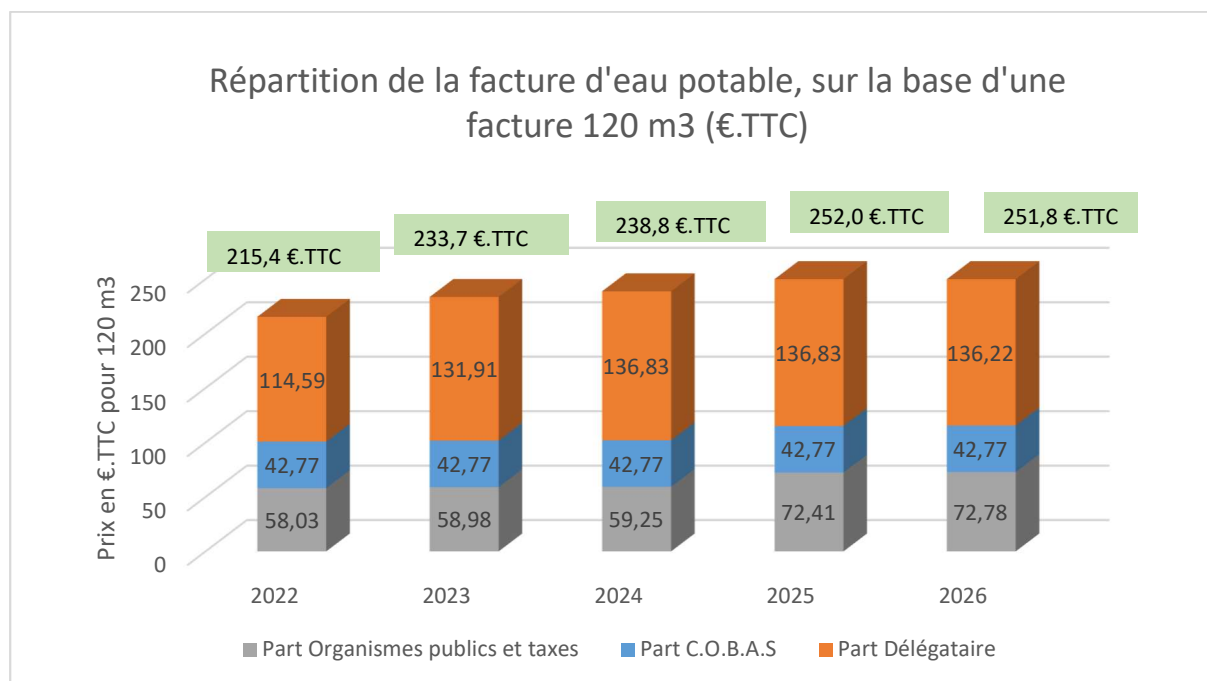


Indicateur D102.0 – Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1^{er} janvier de l'année

Il est de 2,10 €.TTC /m³ au 01/01/2026 sur le territoire de la C.O.B.A.S.



Au 1er janvier 2025, la facture 120 m³ pour l'eau potable s'élève à **251,77 € TTC** dont 54,1 % représente la rémunération du délégataire, 17,0 % celle de la C.O.B.A.S. et 28,9 % les taxes et contributions aux organismes publics. Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition du prix de l'eau potable.



5.2 Les recettes et les charges du service

Le tableau récapitule l'état du compte administratif 2025 du budget annexe dédié à la gestion de la compétence eau potable sur le territoire de la C.O.B.A.S.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 130 008 €	3 222 499 €
Recettes	2 901 172 €	2 708 509 €
Solde d'exécution	771 164 €	- 513 990 €

A l'échelle du territoire de la C.O.B.A.S. les produits représentent 5,61 millions d'euros et les charges 5,35 millions d'euros. Le solde d'exécution est donc excédentaire d'environ 0,26 millions d'euros pour l'année 2025.

5.3 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P109.0)

- **Définition :** Cet indicateur est basé sur les abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume consommé. Il permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social	15	13	11	4	4
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	582	2 529	822	1072	530



Indicateur P109 – Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité

Il est de 530 € en 2024 pour la C.O.B.A.S.

Depuis 2014, un dispositif de « chèques EAU » a été mis en place par la C.O.B.A.S. et sont distribués aux personnes les plus démunies, en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale. En 2025, ce sont plus près de **22 200 € en chèques eau** qui ont été distribués sur les 4 communes.

5.4 Durée d'extinction de la dette de la Collectivité (P153.2)

Définition : Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Les travaux réalisés chaque année permettent d'améliorer les performances du service mais nécessitent des investissements conséquents. Ainsi, au 1 janvier 2026, le service d'eau potable de la C.O.B.A.S était endetté à hauteur de 0,25 millions d'euros, soit 5,3 € par abonné et une durée de désendettement de 0,12 an. Sur l'exercice 2025, le montant des annuités de la dette s'est élevé à environ 120 k€. Ce niveau d'endettement apparaît relativement faible.



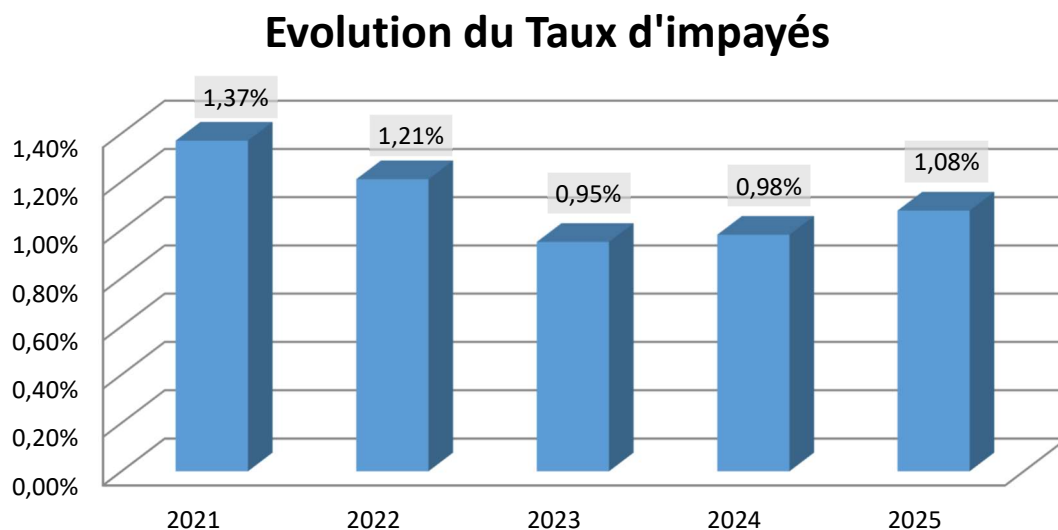
Indicateur P153.2 – Durée d'extinction de la dette

Elle est de 0,12 an en 2025 pour la C.O.B.A.S.

5.5 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)

□ **Définition :** Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

L'évolution du taux d'impayés en année N sur les factures émises en année N-1 est récapitulée dans le graphique ci-dessous :



Indicateur P154.0 – Taux d'impayés

Il est de 1,08 % en 2025 sur la C.O.B.A.S.

6 Le service rendu aux usagers

6.1 Le service client

La C.O.B.A.S. pour l'ensemble des communes

- **Accueil** : 2 Allée d'Espagne, 33120 ARCACHON - Lundi au Vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h00
- **Accueil téléphonique** au 05.56.22.33.44 du lundi au vendredi de 8h00-12h30 et 13h30-17h00

Le Service client de So'bass

- **Accueil** : 18, Rue JEHENNE, 33120 ARCACHON- Lundi au Vendredi 8h30-12h00 et sur RDV 13h00-16h00; 2, Rue COPERNIC, 33470 LE TEICH- Lundi au Vendredi 8h30-12h00 sur RDV et 13h00-16h00
- **Accueil téléphonique** au 05.61.80.09.02 du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h pour les abonnements et 7j/7 et 24h/24 pour les urgences

6.2 Ouverture des branchements

Deux indicateurs mesurent la qualité du service rendu pour l'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

- **Délai maximal d'ouverture des branchements** pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.0)

Définition : Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée)

- **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements** pour les nouveaux abonnés (P152.1)

Définition : Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle

	2021	2022	2023	2024	2025
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1	1	1	1	1
Nombre total de branchements ouverts	4011	3855			
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

**Indicateur D151.0 et P152.1 – Délai d'ouverture des branchements**

Le Délai est de 1 jour pour l'ouverture des branchements avec 100 % de respect du délai sur la C.O.B.A.S.

6.3 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Définition : Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés.

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des abonnés. Une information téléphonique des abonnés est réalisée en cas d'interruption programmée du service (travaux de renouvellement) ou non-programmée (réparation de fuite notamment).

	2021	2022	2023	2024	202
Nombre d'interruptions de service	45	27	59	34	62
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	0,97	0,85	1,08	0,71	1,29

**Indicateur P151.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées**

1,29 interruption non programmée pour 1000 abonnés en moyenne sur la C.O.B.A.S

6.4 Taux de réclamations

Définition : Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté à 1000 abonnés.

Il est à noter toutefois que l'interprétation des décomptes des réclamations doit être effectuée avec la plus grande prudence. En effet, la notion même de « réclamation » diffère selon les opérateurs, certains y incluant les simples « demandes écrites de renseignement », et d'autres y incluant également les réclamations orales enregistrées au niveau des centres d'appel.

Depuis la campagne 2016, le délégataire a fait évoluer son système de comptabilisation des réclamations qui resse, outre les réclamations écrites d'ores et déjà comptabilisées,

- l'ensemble des réclamations ayant données lieu à une intervention ou à une visite de contrôle sur le terrain.

De plus, la campagne 2017 a vu le déploiement d'un nouveau désinfectant sur l'ensemble du territoire ayant entraîné une modification des qualités organoleptiques de l'eau distribuée à l'origine d'une augmentation du nombre de réclamations sur le sujet.

Le taux de réclamation s'élève ainsi à **0,50 réclamations pour 1 000 abonnés** lors de l'année 2025 contre 0.57/1000 en 2024.



Indicateur P155.1 – Taux de réclamations

0,50 réclamations pour 1 000 abonnés sur la C.O.B.A.S

7 Synthèse des indicateurs de performance

Thème	Code	Dénomination	Valeur C.O.B.A.S. 2025
INDICATEURS TECHNIQUES			
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	71 165
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité microbiologique (%)	100 %
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité physico-chimique (%)	100 %
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80 %
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	81,5 %
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km)	5,90 m ³ /j/km
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)	5,45 m ³ /j/km
Réseau	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur 120)	110
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans (%)	0,60 %
INDICATEURS FINANCIERS			
Gestion financière	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier 2023 (€TTC/m ³)	2,10 €/m ³
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€)	530
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	0,12 an
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,08 %
INDICATEURS QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS			
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1 j
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	100%
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	1,29 u/1000 abonnés
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations (pour 1000 abonnés)	0,50 u/1000 abonnés

ANNEXES

Annexe1 : la Facture Eau et Assainissement (base 120 m³)

Prix de l'eau et de l'Assainissement - Territoire de la C.O.B.A.S.	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	Variation 2025-2026 (%)
Production et distribution de l'eau	179,596	179,596	178,984	- 0,34%
Part délégataire	136,83	136,83	136,22	- 0,45%
Abonnement	38,74	38,74	38,56	- 0,46%
Consommation	98,09	98,09	97,66	- 0,44%
Part C.O.B.A.S.	42,77	42,77	42,77	0,00%
Abonnement	13,26	13,26	13,26	0,00%
Consommation	29,51	29,51	29,51	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées	246,32	246,32	248,98	+ 1,08%
Part délégataire	138,22	135,82	134,76	- 0,78%
Abonnement	13,78	13,54	13,44	- 0,74%
Consommation	124,44	122,28	121,32	- 0,79%
Part S.I.B.A.	108,10	110,50	114,22	+ 3,37%
Abonnement	44,50	44,50	44,50	0,00%
Consommation	63,60	66,00	69,72	+ 5,64%
TAXES D'ENVIRONNEMENT	76,80	71,87	69,55	- 3,23%
Agence de l'eau: Préservation des ressources en eau	7,20	12,47	13,69	+ 9,78%
Agence de l'eau: Lutte contre la pollution	39,60			0,00%
Agence de l'eau: Modernisation du réseau de collecte	30,00			0,00%
Agence de l'eau: Consommation d'eau potable		38,40	38,40	0,00%
Agence de l'eau: Performance des réseaux d'eau potable		8,40	7,56	- 10 %
Agence de l'eau: Performance des systèmes d'assainissement collectifs		12,60	9,90	- 21,43%
TOTAL HT FACTURE (€ HT)	502,72	497,79	497,51	- 0,05%
TVA	40,08	39,03	39,01	- 0,04%
TOTAL TTC FACTURE (€ TTC)	542,80	536,82	536,53	- 0,05%
PRIX DU M3 POUR 120 M3 (€ TTC)	4,52	4,47	4,47	- 0,05%

Annexe2 : Listing des renouvellements réalisés par le délégataire

1) Renouvellements sur sites d'exploitations

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
CABARET DES PINS		
File Eau - Alimentation EAU BRUTE		
pompe (E9AJF)	Renouvellement	Compte
FILE EAU - DECANTATION		
BASSIN DE DECANTATION (E9AMP)	Rénovation	Compte
PRODUITS DE TRAITEMENT - CAP / CAG		
DEVOUTEUR SILO CAP 1 (E9APS)	Rénovation	Compte
PRODUITS DE TRAITEMENT - CHAUX ETEINTE		
FILTRE DEPOUSSIÉREUR SILO CHAUX 1 (E9APG)	Renouvellement	Compte
Filtre Depoussiereur Silo Chaux 2 (E9APH)	Renouvellement	Compte
SOUPAPE SILO DE CHAUX 2 (E9APK)	Renouvellement	Compte
SOUPAPE SILO DE CHAUX 1 (E9API)	Renouvellement	Compte
PRODUITS DE TRAITEMENT - EAU DE CHAUX		
POMPE DOSEUSE EAU DE CHAUX À L'EQUILIBRE 1	Renouvellement	Compte
Produits de Traitement - Lait de Chaux		
POMPE LAIT DE CHAUX VERS SATURATEUR 1 (E9ANT)	Renouvellement	Compte
Produits de Traitement - Ozone		
POREUX DIFFUSION OZONE (E9APL)	Rénovation	Compte
RAMPE POUR DIFFUSEUR OZONE (E9APM)	Rénovation	Compte
CAPLANDE		
DESINFECTION - CHLORE GAZEUX		
DEBITMETRE CHLORE (E9APQ)	Renouvellement	Compte
POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE		
COMPTAGE F1	Renouvellement	Programme

CAZAUX LAC		
FILE EAU - TRANSFERT		
DEBITMETRE P1 (E8AFW)	Renouvellement	Programme
DEBITMETRE P2 (E8AFX)	Renouvellement	Programme
DEBITMETRE P3 (E8AFY)	Renouvellement	Programme
DEBITMETRE P4 (E8AFZ)	Renouvellement	Programme
DEBITMETRE P5 (E8AG2)	Renouvellement	Programme
SOUPAPE DECHARGE CANALISATION EB (E9APF)	Renouvellement	Compte

CPT ETOILE 2 (DN500)		
FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E		
DEBITMETRE (E9AMW)	Renouvellement	Compte
CPT ETOILE PIED RESERVOIR (DN500)		
FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E		
DEBITMETRE (E8AFK)	Renouvellement	Programme

CPT PISENS 2 (DN250)		
FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E		
DEBITMETRE (E9AMX)	Renouvellement	Compte
ETOILE		
FILE EAU - ALIMENTATION / DISTRIBUTION		
DEBITMETRE DE REMPLISSAGE FORAGE DESBIEY (E8AFR)	Renouvellement	Programme
LA HUME		
DESINFECTION - CHLORE GAZEUX		
DEBITMETRE CHLORE (E9APP)	Renouvellement	Compte
POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE		
POMPE FORAGE 1 (E9AN7)	Renouvellement	Compte
POMPAGE - HYDRAULIQUE		
COLONNE DE RFT F2 (E9APR)	Renouvellement	Compte

2) Renouvellements sur réseaux

CLAPET - ALLEE ANTONIO VIVALDI		
HYDRAULIQUE - HYDRAULIQUE		
Clapet (E9AMR)	Renouvellement	Compte
CLAPET - AV HAÏTZA		
HYDRAULIQUE - HYDRAULIQUE		
Clapet (E9AMQ)	Renouvellement	Compte

CPT GAMBETTA		
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION (E8ACQ)	Renouvellement	Programme
FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E		
DEBITMETRE (E8AFA)	Renouvellement	Programme
CPT INDUSTRIE		
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION (E9AN8)	Renouvellement	Compte
FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E		
DEBITMETRE (E9AMZ)	Renouvellement	Compte
CPT NEZER		
CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION (E9AN9)	Renouvellement	Compte
FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E		
DEBITMETRE (E9AN2)	Renouvellement	Compte
DIVERS RESEAU		
DIVERS		
Renouvellement ventouses (E9AJ9)	Renouvellement	Compte

□

Réseaux	Quantité renouvelée exercices antérieurs	Quantité renouvelée dans l'exercice
Réseau (lot)		
BRANCHEMENTS EAU (RUE)		497
BRANCHEMENTS EAU (RUE)	6879	
BRANCHEMENTS EAU (ISOLES)		64
BRANCHEMENTS EAU (ISOLES)	142	
COMPTEURS EAU		2724

Annexe 3 : Note d'information 2025 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



Édition avril 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2024, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,75 euros TTC/m³** dont 2,38€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,37 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

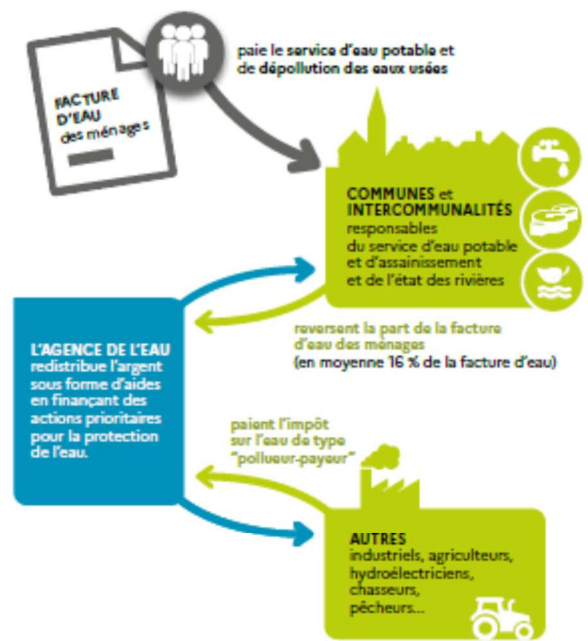
Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 570 euros par an et une mensualité de 47,50 euros en moyenne. (Données SISPEA 2023)

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



```

graph TD
    A[FACTURE D'EAU des ménages] -- "paie le service d'eau potable et de dépollution des eaux usées" --> B[COMMUNES et INTERCOMMUNALITÉS responsables du service d'eau potable et d'assainissement et de l'état des rivières]
    B -- "reversent la part de la facture d'eau des ménages (en moyenne 16 % de la facture d'eau)" --> C[L'AGENCE DE L'EAU redistribue l'argent sous forme d'aides en finançant des actions prioritaires pour la protection de l'eau.]
    D[AUTRES industriels, agriculteurs, hydroélectriciens, chasseurs, pêcheurs...] -- "paient l'impôt sur l'eau de type 'pollueur-payeur'" --> C
    
```

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition avril 2026

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 347,5 millions d'euros dont 264,7 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	 1,95 € de redevance de pollution payé par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés	 63,10 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
 9,50 € de redevance de pollution diffuse payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits	 100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2025	 1,60 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs
 1,70 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants	 9,00 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	 13,10 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

 8,55 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau (hors industrie et agriculture)	 10,35 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)	 35,80 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie
 15,90 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture	 100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2025	 4,20 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
 5,10 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource	 20,10 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).	

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2025

En 2025, avec le démarrage du nouveau de son nouveau programme d'intervention, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. **Plus de 350 millions d'euros d'aides ont été attribuées sur l'ensemble du bassin.** Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2025, il a permis 7M€ d'investissements supplémentaires sur le Grand Sud-Ouest.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70 % des aides attribuées par l'Agence en 2025 ont été consacrées de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature, gestion et partage de la ressource, économies d'eau, gestion durable des eaux de pluie, études, sensibilisation, communication... Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 25 % des aides qui ont permis de soutenir la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

2050 : l'eau, un enjeu central pour notre qualité de vie et nos territoires

À l'occasion d'un forum organisé en septembre dernier par l'agence de l'eau Adour-Garonne, plus de 300 décideurs et citoyens ont été invités à



échanger, débattre et imaginer un avenir marqué par un accès à la ressource en eau réduit de moitié. Pour se projeter dans cet avenir contraint, la qualité de vie dans nos territoires constitue un repère et une cible essentielle.

Le lancement des contrats eau et climat pour une prise en compte des enjeux de prospective climatique

Face au changement climatique, l'Agence de l'eau renforce son soutien aux territoires pour mieux gérer la ressource en eau sur le long terme. Concrètement, elle s'appuie sur les enseignements du programme Explore2, qui donnent les clefs du futur de l'eau et du climat à l'échelle locale.

Les contrats Eau & Climat sont le socle de cette démarche. Ils permettent aux élus et aux acteurs du territoire de se mettre autour de la table pour définir une stratégie claire et un plan d'actions sur plusieurs années, tenant compte des évolutions à venir du climat et de ses impacts sur la ressource en eau.

Un des premiers contrats Eau&Climat élaboré en Adour-Garonne est celui des fleuves et côtiers du bassin d'Arcachon 2025-2030, signé le 25 novembre dernier par 33 acteurs locaux (Région, préfecture, Département, communes du bassin d'Arcachon et du Val-de-l'Eyre).

LES ENJEUX DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.



En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reformer-redevances>

EN 2026, L'AGENCE DE L'EAU LANCE "L'EAU D'ICI"

Structuré autour de 38 fiches thématiques enrichies de cartes, schémas didactiques, anecdotes et chiffres clés, cet ouvrage rend accessible pour la première fois l'essentiel des connaissances sur l'eau dans le Grand Sud-Ouest.



Siège AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 99 99

BRIVE-LA-GAILLARDE

(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dépt. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr



Annexe 4 : La qualité de l'eau produite et distribuée



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : COBAS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée est de bonne qualité.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2024 : A	

Origine et gestion de l'eau

L'eau distribuée sur la COBAS provient de forages profonds et de la prise d'eau superficielle Cazaux-lac.

L'eau subit un traitement de désinfection pour les forages profonds et un traitement complet pour l'eau de surface à la station Cabaret les Pins.

Votre réseau alimente de façon permanente 69892 personnes sur 4 communes (ARCACHON, GUJAN-MESTRAS, TEICH (LE), TESTE-DE-BUCH (LA)). Le responsable des installations est : « COBAS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SO'BASS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		
Nombre de prélèvements : 226 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml		
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		
Nombre de prélèvements : 49 Valeur moyenne : 0,0626 mg/L Valeur maxi : 0,55 mg/L		
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.		
Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 230 Valeur maxi : 0 microgramme/L		
FLUOR	A	Bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		
Nombre de prélèvements : 20 Valeur moyenne : 0,185 mg/L Valeur maxi : 0,31 mg/L		
SOMME DE 20 PFAS	A	Bonne qualité
Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.		
Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 0,00019 microgramme/L Valeur maxi : 0,011 microgramme/L		

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	
Nombre de prélèvements : 49 Valeur moyenne : 8,19 °f Valeur maxi : 9,7 °f	
FER	Dépassements ponctuels de la référence de qualité
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	
Nombre de prélèvements : 225 Valeur moyenne : 33,1 microgramme/L Valeur maxi : 470 microgramme/L	

Quelques conseils



TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



ADOUCEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/06/2026
UDI 033000432

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclinant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Annexe 5 : Indice protection ressource et taux de conformité

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : COBAS

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
08258X0005	DESBIEY	ARCACHON	80 %
08494X0056	LA HUME I	GUJAN-MESTRAS	80 %
08494X0058	LA HUME II	GUJAN-MESTRAS	80 %
08501X0005	LA PASSERELLE	GUJAN-MESTRAS	80 %
08501X0004	CAPLANDE 1	TEICH (LE)	80 %
08501X0086	CAPLANDE 2	TEICH (LE)	80 %
08494X0057	CABARET DES PINS A'	TESTE-DE-BUCH (LA)	80 %
08498X0001	COMMUNAL	TESTE-DE-BUCH (LA)	80 %
08498X0053	GOULUGNE BAS CAZAUX	TESTE-DE-BUCH (LA)	80 %
08498X0107	LAC CAZAUX	TESTE-DE-BUCH (LA)	80 %
08493X0088	PISENS	TESTE-DE-BUCH (LA)	80 %
08494X0079	VILLEMARIE	TESTE-DE-BUCH (LA)	80 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie (Indicateur SISPEA P101.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
033000432	COBAS	227	0	100,00 %
	Nombre total*	227	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques (Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
033000432	COBAS	232	0	100,00 %
	Nombre total*	232	0	100,00 %